

## 63 800 Bourguignons vivent dans un logement suroccupé

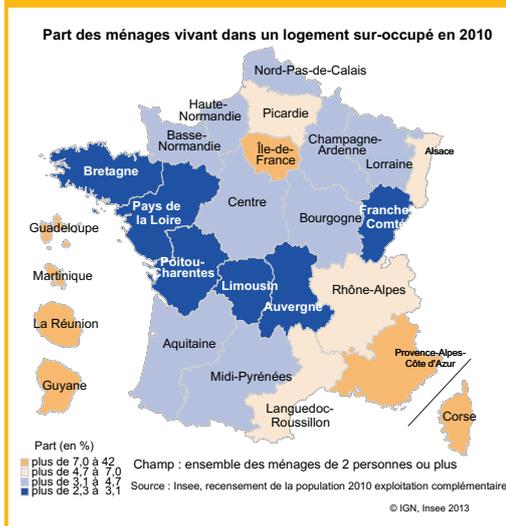
En 2010, 63 800 Bourguignons vivent dans un logement trop petit. La suroccupation est en repli en Bourgogne comme au plan national. Elle concerne davantage les communes urbaines que les communes rurales, les appartements que les maisons. Le manque de pièces menace en premier lieu les familles nombreuses : à partir de six personnes, un ménage sur quatre réside dans un logement suroccupé.

En 2010, 63 800 Bourguignons vivent dans un logement trop petit. Le recensement de la population donne une mesure de la suroccupation en rapprochant le nombre de pièces du logement de la composition des ménages de deux personnes ou plus. Il est alors fait référence au degré d'intimité dont disposent les occupants d'un logement. La suroccupation permet d'apprécier la qualité de vie dans le logement au même titre que le confort ou la surface habitable.

### Peu de suroccupation en Bourgogne

Territoire vaste et peu dense, la Bourgogne est peu concernée par la suroccupation. Elle touche 17 200 ménages bourguignons, soit 3,6 % des logements contre 7,0 % en France métropolitaine. Le phénomène est surtout préoccupant en Île-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### Suroccupation : la Bourgogne au 10<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines



En Bourgogne comme dans toutes les autres régions françaises à l'exception de l'Île-de-France, la suroccupation est en repli. En 1999, 5,5 % des logements de la région ne comportent pas assez de pièces pour le ménage qui les occupe ; ils ne sont plus que 3,6 % en 2010. Un recul lié pour partie à la diminution de la taille des ménages sous l'effet du vieillissement de la population et de l'évolution des modes de cohabitation. Ainsi, la taille moyenne est passée de 2,34 en 1999 à 2,17 en 2010. Dans le même temps, le nombre de pièces par logement a légèrement augmenté.

### La suroccupation surtout dans les communes urbaines

Comme au plan national, la suroccupation est avant tout un mal urbain : dans 4,8 % des logements des communes urbaines, le nombre de pièces est insuffisant eu égard à la taille du ménage, contre 2,3 % dans les communes rurales ; ces dernières sont caractérisées par une forte présence de logements individuels. Or la suroccupation concerne davantage les appartements (8,9 % d'entre-eux) que les maisons (1,9 %), où le nombre de pièces est en général plus élevé. Elle diminue en effet lorsque le nombre de pièces augmente. Ainsi, 31 % des logements de deux pièces sont suroccupés en Bourgogne, 7,2 % des trois pièces, et seulement 2 % des logements quatre pièces et plus. Plus le ménage compte de personnes, plus le risque de vivre dans un logement suroccupé est important. Ainsi, moins de 2 % des logements habités par deux personnes sont suroccupés, environ 4 % pour ceux de trois ou quatre personnes ; mais à partir de six occupants, un ménage sur quatre vit dans un logement trop petit. Les catégories sociales ne sont pas toutes égales face à la suroccupation : les employés et

Hors Série N°5 - Juin 2013

ouvriers sont plus touchés que les retraités ou les cadres supérieurs. De la même manière, les locataires, qu'ils relèvent ou non du parc HLM, sont davantage concernés que les propriétaires.

## Des taux élevés à Joigny, Tonnerre, Saint-Florentin et Sens

Dans l'Yonne, les communes de Joigny, Tonnerre, Saint-Florentin et Sens détiennent les taux de suroccupation les plus élevés de la région, supérieurs à celui de Dijon. À Joigny et Tonnerre, une population ouvrière et employée nombreuse, une majorité de ménages locataires, davantage de familles monoparentales et un chômage élevé sont susceptibles d'accroître le phénomène de suroccupation. À cela s'ajoute un habitat précaire en proportion significative c'est-à-dire un habitat ancien, peu adapté aux besoins de la population.

	Nombre de logements	Nombre de logements suroccupés	Part des logements suroccupés en %
Communes urbaines	252 099	11 975	4,8
Communes rurales	223 729	5 181	2,3
Maisons	363 406	6 848	1,9
Appartements	111 190	9 908	8,9
Autres	1 232	399	32,4
Propriétaires	338 060	5 349	1,6
Locataires	128 133	11 277	8,8
Logés gratuitement	9 634	529	5,5
<b>Bourgogne</b>	<b>475 828</b>	<b>17 156</b>	<b>3,6</b>

Source : Insee, Recensement de la population 2010, exploitation complémentaire

	Nombre de logements	Nombre de logements suroccupés	Part des logements suroccupés en %
Côte-d'Or	148 578	6 079	4,1
Nièvre	64 170	2 213	3,4
Saône-et-Loire	163 600	4 494	2,7
Yonne	99 481	4 370	4,4
<b>Bourgogne</b>	<b>475 828</b>	<b>17 156</b>	<b>3,6</b>

Source : Insee, Recensement de la population 2010, exploitation complémentaire

### Quelques exemples de suroccupation

Composition du ménage	Nombre de pièces « attendu »	Nombre de pièces du logement en situation de suroccupation
Couple ou adulte sans enfant	2	1
Couple ou adulte avec un enfant	3	1 ou 2
Couple ou adulte avec deux enfants de sexe différent, âgés de 2 ans et 5 ans	3	1 ou 2
Couple ou adulte avec deux de 5 ans et 11 ans enfants de même sexe, âgés de 5 ans et 11 ans	3	1 ou 2
Couple ou adulte avec deux enfants de sexe différent, âgés de 5 ans et 11 ans	4	1 à 3

### Définitions

La suroccupation des logements peut s'apprécier selon le nombre de pièces ou selon la surface par personne. Dans le premier cas, on apprécie le degré d'intimité dont disposent les occupants du logement, dans le second, l'espace disponible. Le recensement de la population se fonde sur le nombre de pièces.

Le **taux de suroccupation** est ici calculé à partir du recensement de la population 2010 (exploitation complémentaire) en rapportant le nombre de logements suroccupés à l'ensemble des résidences principales.

Un **logement est suroccupé** quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale » définie ainsi : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus.

Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

L'indicateur n'est calculé que pour les **ménages de deux personnes ou plus**. Pour mesurer la suroccupation chez les personnes seules (9,4 millions de personnes), il faudrait prendre en compte la superficie de leur logement, mais cette information ne figure pas dans le recensement de la population.